

**Zeitschrift:** Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen

**Herausgeber:** Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere

**Band:** 20 (1947)

**Heft:** 1

**Vereinsnachrichten:** Le comité international de la radioélectricité (CIR)

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

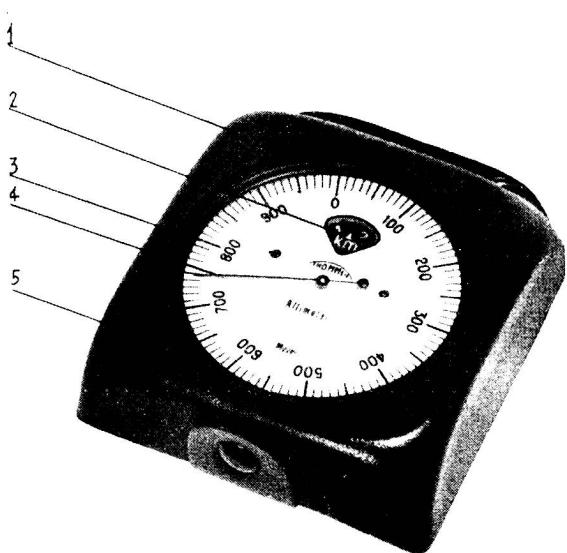
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



- 1 Ledertui.
- 2 Höhen-km.
- 3 Höhenkala in m.
- 4 Zeiger, zeigt Höhe ü. M. in Metern.
- 5 Stellring zum Einstellen der Ausgangshöhe (verdeckt, weil Etui geschlossen).

Daten:

**Messbereich:** Type 3 D 1 5000 m.  
Type 3 D 2 6000 m.

**Anzeigegenauigkeit:**  $\pm 10$  m über den ganzen Messebereich gleich.

**Temperaturinflüsse** auf das Instrument sind kompensiert.

**Gleichbleibende Anzeige** von  $-30$  bis  $+40^\circ$  C.

**Gewicht:** mit Ledertui 80 g.

**Dimensionen:**  $72 \times 62 \times 20$  mm.

f) Schon geringe Luftdruckänderungen werden vom Höhenmesser als Höhenunterschiede angezeigt (Änderung von 1 mm Quecksilber, je nach Höhe über Meer  $= 10-20$  m).

Druckänderungen treten auf bei ungleicher Sonnenstrahlung in Talkesseln, an Hängen, bei Gewitter, bei unbeständigem Wetter. Daher bei jedem bekannten Fixpunkt den Höhenmesser einstellen durch Drehen des Stellringes.

g) Auf gleichbleibender Höhe über Meer ändert der Luftdruck von Ort zu Ort und von Zeit zu Zeit infolge meteorologischer Einflüsse. Die Unterschiede können bis etwa  $\pm 5\%$  betragen. Daher nur die Höhe von Orten vergleichen, die nicht weit voneinander entfernt liegen (horizontal etwa 10 km, in der Höhe etwa 500 m), und in nicht zu grossen Zeitabständen.

Also möglichst oft einstellen, jedoch nur genau bekannte Höhen als Fixpunkte benutzen. In der Schweiz benützte man nur die neue Landeskarte oder Triangulationspunkte 1. Ordnung der Dufourkarte oder der Siegfriedkarte.

#### Verwendung des Höhenmessers als Barometer

Man merke sich: Auf gleichbleibender Höhe zeigt der Höhenmesser grössere Höhe bei sinkendem Barometerstand; kleinere Höhe bei steigendem Barometerstand. Die Grösse des Ausschlages ist von der Höhe über Meer abhängig.

In 1000 m Höhe entspricht ein Ausschlag von 12 m ungefähr einem Druckunterschied von 1 mm Quecksilber, in 4000 m Höhe entspricht ein Unterschied von 17 m Höhe einem Unterschied von 1 mm Quecksilber.

Wir sind überzeugt, dass der «Thommen» als Qualitätsprodukt unserer Uhrenindustrie viele Freunde bekommen wird. Er wird wohl bald im Rucksack des Bergsteigers und Naturfreundes ein unentbehrliches Hilfsmittel sein.

### Le comité international de la radioélectricité (CIR)

La radiodiffusion suscite de multiples et complexes problèmes de caractère technique, juridique, administratif et financier pour l'étude desquels une série d'organismes internationaux ont été créés.

Leur activité s'étend la plupart du temps à des domaines spécialisés bien définis et, de ce fait, ne sont connus que de certains milieux techniques. Il est important que l'on connaisse l'activité de ceux d'entre ces organismes qui touchent éventuellement aux problèmes d'ordre radiophonique. C'est pourquoi nous avons demandé à M. le Dr Homburg, secrétaire général du Comité international de la Radioélectricité (CIR), de mettre nos lecteurs au courant des tâches poursuivies par cette institution, et nous nous faisons un plaisir de publier ci-après son exposé.

(Réd. de l'UIR.)

Le Comité international de la Radioélectricité a été fondé en 1922, sous forme d'association privée.

Dès sa formation, il précisait dans ses statuts les buts principaux qu'il allait inscrire en tête de son programme d'action: Elaboration d'un statut international de la radio sous toutes ses formes — Etude des questions juridiques, administratives et économiques s'y rapportant — Centralisation d'une documentation — Constitution d'un organisme permanent de conciliation et d'arbitrage.

Etendant rapidement son action, il aidait à constituer dans la plupart des pays des comités nationaux,

ayant leur autonomie, mais travaillant en liaison par l'intermédiaire du secrétariat général établi à Paris.

Entrant en rapport avec les autres organismes internationaux qui s'occupaient déjà, à des titres divers, des questions soulevées par le développement prodigieux des ondes radioélectriques, il trouvait facilement les limites de sa compétence, et, dans le cadre d'une coopération largement internationale, il pouvait mettre sur pied et faire consacrer par ses Congrès toute une série de propositions destinées à faciliter l'étude et la solution des grands problèmes de l'heure.

Tandis que les travaux du CIR, rapports et discussions, étaient intégralement publiés dans une série de volumes \*), une revue semestrielle: La Revue internationale de la Radioélectricité \*) constituait pour tous les membres adhérents ou associés de cet organisme une large tribune, en même temps qu'elles assurait la diffusion des opinions les plus autorisées et constituait une source précieuse de documentation.

Les questions ainsi traitées ont été des plus diverses.

Il appartenait au premier Congrès international du CIR réuni à Paris en 1925, d'aborder le vaste problème de la liberté de l'éther, auquel se rattachent par des liens étroits les problèmes du régime juridique des

\*) Editions internationales, Paris.

ondes, des droits réciproques des émetteurs et des récepteurs, du contrôle de l'Etat et de la réglementation internationale des émissions.

Reprises à Genève et à Rome, en 1927 et 1928, ces questions, auxquelles s'ajoutaient bientôt celles de la transmission et du secret des communications, étaient traitées à l'occasion d'un examen de principe de la Convention de Washington et leur solution trouvait place dans deux projets, dont l'un tendait à compléter la réglementation existante par une Convention spéciale à la radiodiffusion.

Alors que ce dernier projet restait à l'ordre du jour des Congrès tenus à Liège, Varsovie et Bruxelles de 1930 à 1935, le CIR examinait l'ensemble des textes réglementant les communications électriques et radioélectriques et préparait les voies à l'unification des conventions internationales, tout en cherchant à donner un caractère plus juridique aux instruments diplomatiques forgés par les Conférences où le point de vue technique paraissait souvent éclipser complètement les considérations et les formes pourtant nécessaires du droit.

En marge de ces grands problèmes, le CIR abordait l'étude d'un statut international de la Radio en temps de guerre, de celui des radiotélégraphistes, et recueillait des informations utiles sur les progrès l'enseignement par les ondes! Et les derniers Congrès de Tanger et de Paris de 1936 et 1937 mettaient au point des textes pour protéger la radiodiffusion contre les parasites.

Si toutes les questions qui précèdent rentrent plutôt dans le cadre du droit public, celles qui constituent le droit privé de la radio n'ont point non plus échappé aux organisateurs du CIR.

C'est ce comité qui a, en effet, inscrit le premier à

son programme d'études les questions des droits des auteurs, des artistes interprètes et exécutants et des producteurs de phonogrammes, celles de la propriété des émissions et du droit de priorité d'exploitation des informations, du droit de réponse, du droit à l'antenne, etc.

La guerre a pu seule interrompre les travaux du CIR.

Celui-ci se retrouve aujourd'hui devant des problèmes toujours importants, dont certains comme ceux des droits artistiques et intellectuels recevront sans doute une solution définitive au cours des conférences internationales projetées pour les années à venir, mais dont d'autres se présentent sous des aspects nouveaux.

L'utilisation des ondes, leur brouillage et l'organisation internationale de la radiodiffusion réclament des solutions neuves. Et la télévision entrant dans le domaine des réalisations pratiques pose du point de vue juridique des questions que jusqu'ici le CIR n'a fait qu'effleurer en les limitant à Tanger aux droits de la personnalité.

Tels sont vraisemblablement les éléments principaux du programme qui sera adopté par le CIR pour la reprise de ses travaux.

La compétence particulière que cet organisme a acquise au cours de sa déjà longue activité internationale et les services indiscutables qu'il a rendus dans le domaine qui lui est propre ont à plusieurs reprises provoqué des propositions tendant à en faire un Comité consultatif d'experts juridiques des télécommunications.

Quelle que soit la solution qui sera adoptée, il est certain que le CIR reste à même d'apporter à tous les intérêts mis en cause par le développement de la radio l'appui de son autorité et de son indépendance.

U. I. R.

## Verzeichnis der Kursorte der Zentralstelle für Funkerkurse

Es werden Kurse durchgeführt in: Les cours auront lieu à:

Kt. Aargau	Langenthal	Kt. Luzern	Heerbrugg	Kt. Uri
Aarau	Langnau	Hochdorf*	Lichtensteig	Altdorf
Bader	Laufen	Luzern	Rapperswil	Ct. Valais
Brugg	Moutier	Sursee	Rorschach	Monthey
Lenzburg	Münsingen		Sargans	Sierre
Reinach*	Porrentruy	Ct. Neuchâtel	St. Gallen	Visp
Rheinfelden	Sumiswald	Couvet	Uzwil	Ct. Vaud
Wohlen	St-Imier	La Chaux-de-Fonds		Lausanne
Zofingen	Thun	Neuchâtel	Ct. Ticino	Montreux
	Ct. Fribourg		Bellinzona	Nyon
Kt. Appenzell	Fribourg	Kt. Solothurn	Locarno	Ste-Croix
Herisau	Murten*	Grenchen	Lugano	Yverdon
Teufen		Olten		
Trogen	Ct. Genève	Solothurn		
	Genève			
Kt. Basel	Kt. Glarus	Kt. Schaffhausen	Kt. Thurgau	Kt. Zug
Basel	Glarus	Neunkirch	Arbon*	Zug
Gelterkinden	Linthal	Schaffhausen	Bischofszell	Kt. Zürich
Liestal	Niederurnen	Stein a. Rhein	Frauenfeld	Adliswil
Kt. Bern	Kt. Graubünden		Kreuzlingen	Bülach
Aarberg	Chur	Kt. Schwyz	Mühlheim	Dübendorf
Bern	Davos	Einsiedeln	Münchwilen	Meilen
Biel	Landquart	Freienbach	Romanshorn	Rüti
Burgdorf	Schiers	Schwyz	Weinfelden	Thalwil
Delémont	Samedan	Kt. St. Gallen	Kt. Unterwalden	Uster
Interlaken	St. Moritz	Altsäters	Sarnen*	Winterthur
			Stans	Zürich

\* Hier wird ein Kurs nur durchgeführt, wenn genügend Anmeldungen vorliegen.

\* Dans les localités désignées avec \*, les cours auront lieu seulement au cas d'une participation suffisante.